**EXPERIMENTER LA MISE EN PLACE**

**D’UN CENTRE DE CONNAISSANCES ET DE CULTURE (CCC)**

Les CDI sont nés en réponse aux besoins issus de la massification de l’enseignement. Leur ambition d’alors est de faire davantage appel à l’activité de l’élève et donc aux ressources documentaires. Mais de nouvelles situations d’apprentissage sont apparues au fil du temps : travail interdisciplinaire, travail personnel, tutorat, travail à distance… Par ailleurs, le développement des technologies de l’information a transformé l’accès aux connaissances. Il est dans ces conditions apparu nécessaire de faire évoluer le modèle initial du CDI vers des Centres de Connaissance et de Culture.

Le Ministère de l’éducation nationale encourage la mise en place des CCC, comme en témoigne le vademecum intitulé « Vers des centres de connaissances et de culture »**(1)**. Cette préoccupation a aussi pu transparaitre d’une certaine façon dans le contrat d’objectif 2014 – 2018 souscrit par l’académie de Grenoble :

- Objectif 1 : mieux accompagner tous les acteurs de terrain – levier 1 : poursuivre l’amélioration du pilotage des écoles et des EPLE ;

- Objectif 2 : renforcer les pratiques pédagogiques – levier 2 : soutenir l’innovation pédagogique, expérimenter et diffuser les bonnes pratiques.

**Qu’est-ce qu’un CCC ?**

Un centre de connaissances et de culture est avant tout la concrétisation d’un projet de politique documentaire, construit et partagé par la communauté éducative, élèves compris, instruit par le conseil pédagogique et validé par le conseil d’administration de l’EPLE.

Les CCC se fondent sur les besoins des élèves et les attentes de la communauté éducative. Ils sont institués au service des apprentissages.

Ils sont implantés dans un lieu qui stimule l’acquisition des connaissances en permettant aux élèves d’effectuer des recherches, de collaborer, d’échanger, de travailler seuls ou en groupe. Les espaces sont adaptables et polyvalents, ils intègrent largement les nouvelles technologies. On peut accéder aux ressources depuis l’EPLE : salle d’étude, salles de classes, internat, foyer… ou depuis le domicile des élèves.

L’accès aux ressources dépasse le seul temps d’ouverture physique du CCC. Il est possible d’y accéder en permanence, le CCC s’étant doté d’un portail documentaire.

Il n’existe pas de modèle unique de CCC, mais chaque établissement est invité à mettre en place sa déclinaison propre, en restant dans l’esprit du CCC et à construire une structure qui corresponde aux besoins de ses élèves, à son histoire et à la disposition de ses locaux.

**DIFFERENCE CDI – CCC**

|  |  |
| --- | --- |
| **CDI** | **CCC** |
| **Les acteurs** |
| Un professeur documentaliste expert | Un professeur documentaliste expert et conseiller du chef d’établissement |
| Le CDI du professeur documentaliste | Le CCC de tous, avec un copilotage étroit entre CPE, professeur documentaliste, enseignants de disciplines, chef d’établissement |
| **Le temps et l’espace** |
| Une ouverture de 30h00 hebdomadaire | Une ouverture physique supérieure à 30h00 hebdomadaire, grâce à un appui du service vie scolaire (AED) et un accès aux ressources 24h00 sur 24 par le biais du portail documentaire |
| Un lieu CDI | L’espace documentaire adaptable auquel s’ajoutent d’autres espaces : salle d’étude, foyer, salle de réunions… |
| **Les apprentissages** |
| Des ressources documentaires et des médiations | Des ressources documentaires, des médiations et des services complémentaires (orientation…). Un équipement numérique renforcé. |
| Des apprentissages ponctuels | Un pilotage pédagogique des apprentissages : progressions, curriculum EMI |
| Un apport de ressources en soutien aux apprentissages | Une démarche pédagogique inductive tournée vers l’apprendre à apprendre |
| **L’intégration dans l’EPLE** |
| Un projet de CDI | Un projet de politique documentaire |
| Des objectifs propres, une périodicité aléatoire | Des objectifs et une périodicité en rapport direct avec le cycle de l’évaluation de l’établissement |
| Des liens avec les instances promotrices de la culture | Un partenariat officiel entre l’établissement et les instances promotrices de culture. |

**Pourquoi mettre en place un CCC ?**

La mise en place d’un CCC s’intègre à la périodicité du contrat d’objectifs. Les objectifs de politique documentaire sont libellés en référence aux axes prioritaires retenus par l’établissement pour son contrat d’objectifs. C’est pourquoi, le CCC contribue directement à l’atteinte par l’établissement des objectifs retenus. Il est donc un outil au service de la performance.

Un CCC est un projet fédérateur au sein d’un EPLE. Il est intégré à la marche générale de l’établissement. Il est construit par l’ensemble des membres de la communauté éducative pour ses besoins. Il apporte sa contribution à la sérénité du climat scolaire.

Un CCC constitue un levier puissant au service des apprentissages des élèves, en particulier pour l’acquisition des habiletés à utiliser les outils et ressources numériques. En ce sens, il contribue clairement à une politique d’égalité des chances, les groupes sociaux se différenciant non par leur capacité à accéder aux ressources, mais par leur capacité à les utiliser. Il est également un outil de promotion de la citoyenneté numérique et d’ouverture à la culture.

Un CCC est un levier puissant de la politique éducative et pédagogique conduite dans l’établissement, sous l’autorité du chef d’établissement.

**Comment mettre en place un CCC ?**

* Un nouvel espace documentaire doit être envisagé comme un lieu de vie des élèves. Il s’agit donc d’établir une nouvelle relation entre la documentation, la salle d’étude et les salles informatique. Un CCC n’exige pas nécessairement de revoir la disposition des locaux. L’important est de permettre un accès aux ressources à partir de plusieurs lieux.
* Un projet de nouvel espace documentaire est construit à partir des besoins des usagers. Il convient donc de dresser un état précis des fréquentations et de recueillir les souhaits des utilisateurs.
* Un projet de nouvel espace documentaire questionne l’équipe enseignante sur ses souhaits en matière de ressources documentaires, en particulier sur les ressources numériques.
* Un projet de nouvel espace documentaire a un porteur principal : le professeur documentaliste, sous l’autorité du chef d’établissement. Le rôle de ce dernier est déterminant pour fédérer les énergies et initier le changement. La réussite du projet dépend plus de la capacité des partenaires à collaborer et à s’entendre sur les objectifs du CCC que d’autres considérations.
* Un nouvel espace documentaire offre a minima les services suivants : adaptation de l’espace, disponibilité continue des ressources, collaborations avec les personnels d’enseignement et d’éducation pour l’acquisition par les élèves de compétences à l’usage des outils et ressources numériques, médiations documentaires, conseils personnalisés, actions de promotion de la lecture et encouragement des pratiques culturelles, en lien avec des partenaires, accueil individuel pour du travail personnel, accueil des groupes : groupes spontanés de travail, parties de classe, voire classe entière ou plusieurs classes, accès à des collections et prêts de documents numériques, espace de convivialité.

Depuis 2015, 22 établissements de l’académie de Grenoble ont participé à l’expérimentation 3C durant au moins cinq années, certains

Les documents joints : cahier des charges d’un CCC, trame de constitution d’un projet de politique documentaire, notice d’accompagnement permettent de présenter la démarche d’expérimentation d’un CCC.

Une formation d’initiative territoriale est à disposition des équipes entrant en expérimentation 3C.

1. « Vers les centres de connaissances et de culture » Vademecum Ministère de l’éducation nationale, mai 2012